



COMMUNE DE LAFRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 5.2 – CONTRAINTES

P.L.U DE LA COMMUNE DE LAFRANÇAISE

ARRETE LE

APPROUVE LE

Signature et cachet de la Mairie

Zones humides

Inventaire commandé par le Conseil Départemental (CD 82)

- Peupleraie de Raynaud
- Méandre de Parazols
- Ile de Barat
- Saulais de Bénas
- Prairie des Tuquettes
- Aulnaie du Moulin de Camparnaud
- Prairie de Dentou
- Prairie de la Baronnie Château
- Aulnaie de Trouillès
- Prairie de Pesquié
- Aulnaie de Carbonnière
- Aulnaie de Favarolle
- Aulnaie du Suc
- Prairie de Reboudouyre
- Aulnaie de Fontanelle
- Prairie de Pecharman
- Zone humide de la Nauze
- Zones humide de Lunel x2
- Zone humide de Lafargue
- Zone humide de Combebiac

Risques Naturels *Service DDT82*

- Risque inondation : Le PPR Inondations du bassin du Tarn approuvé par AP n°99-1785 du 22/12/1999 (règlement modifié par AP n° 2014-239-0017 du 27/08/2014) est applicable sur le territoire communal.
- Risque de mouvement de terrain retrait et gonflement des argiles : Le PPR Naturel « mouvement de terrains différentiels » liés au retrait et gonflement, approuvé par AP n° 05-664 du 25 avril 2005 est applicable sur la commune. Le territoire communal est soumis partiellement à ce risque.
- Plan de Prévention de Risques Naturels (PPRN) prévisibles mouvements de terrain « glissements » approuvé par arrêté préfectoral n° AP 07-738 du 23 avril 2007.

Mouvements de terrains connus

- Glissement, degré fort, *Les Costes*
- Chute de blocs / Eboulement, degré fort, *Les Pescatoris*
- Erosion de berges, degré fort, *Parazols*
- Glissement, degré fort, *Pejméja*
- Glissement, degré fort, *Côte Saint-Georges*
- Glissement, degré fort, *Route de Lizac*
- Effondrement, degré moyen

Risques sismiques *Service DDT82*

- Risque sismique très faible (en zone 1)

Risque transport matières dangereuses

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. L'acheminement de marchandises se fait exclusivement par routes ou voie ferrée, les voies navigables de faible gabarit sont utilisées pour la navigation de plaisance. Sur le territoire de la commune, les RD n° 42 et 72 constituent des axes importants et présentent une potentialité plus forte liée à l'importance du trafic.

Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Natura 2000, APPB *Service DREAL*

- ZNIEFF de type 1 « talus et coteaux du château des Mothes »
- ZNIEFF de type 2 : « Basse vallée du Tarn »
- Natura 2000 : le linéaire du Tarn
- Arrêté Préfectoral de Biotope visant à la protection des habitats d'espèces aquatiques migratrices : le linéaire du Tarn

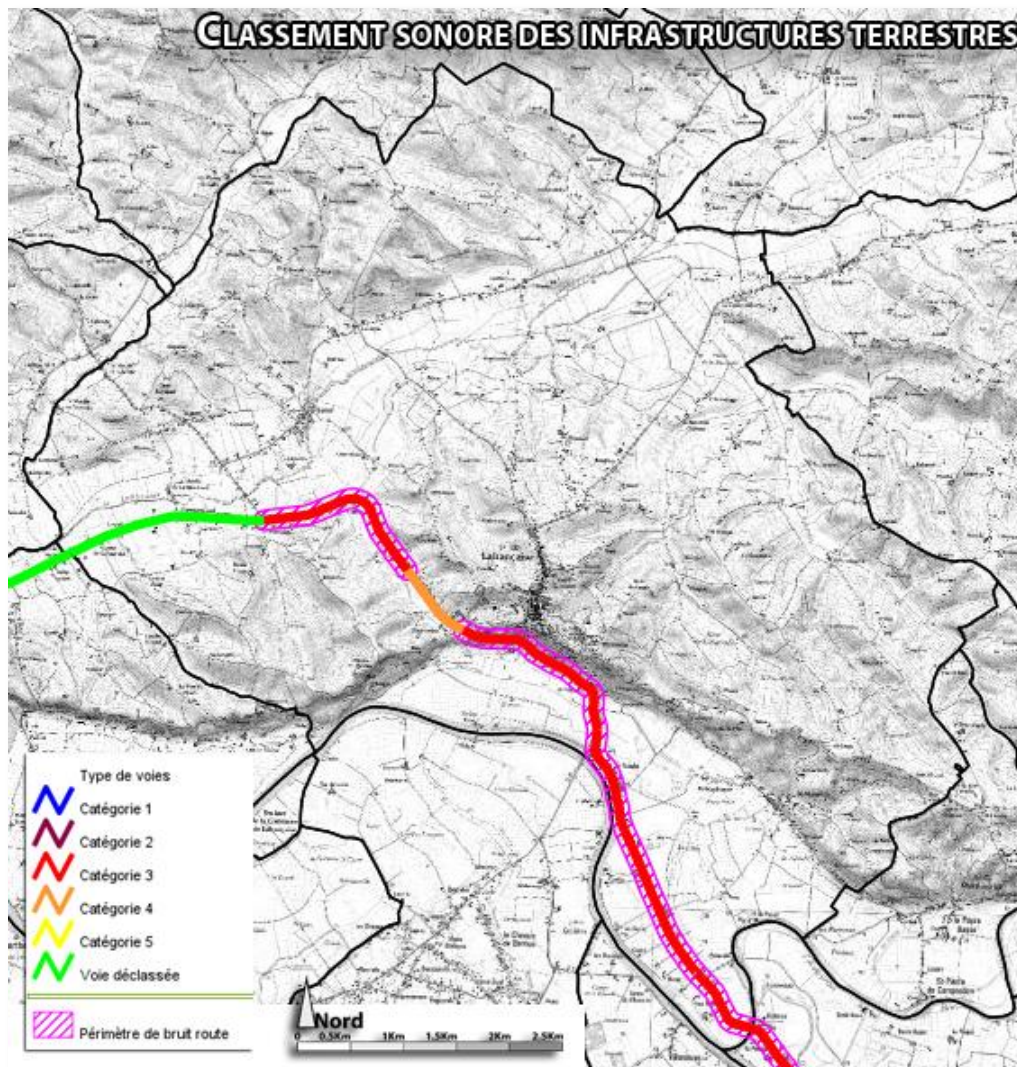
Installations classées

Il existe quatre installations classées sur le territoire de la commune de Lafrançaise

- Antic Yvonne chenil de cépée, Saint-Maurice
- EARL Cavanie, Barthe
- Erdmann Marlies, Le Roudier
- SCEA Legein, Combebiac

Prescriptions d'isolation acoustique

- Le bruit est la principale nuisance ressentie par les français. Les sources de bruit sont très majoritairement liées aux infrastructures de transport et aux activités industrielles. Lafrançaise est concerné par l'application des arrêtés préfectoraux relatifs au classement acoustique des infrastructures de transport terrestres (voir carte ci-contre). Ce classement porte sur des voies routières dont le trafic journalier moyen est supérieur à 5000 véhicules/jour. À Lafrançaise, c'est la D927 qui est en partie classée, en catégorie 3 et 4. Le périmètre d'obligation d'isolement acoustique est respectivement de 100m et de 30m.



Zones de présomption de prescription archéologique envisagées

Vingt-six sites ou indices de sites archéologiques sont actuellement recensés sur la commune de Lafrançaise.

La connaissance archéologique est en constante évolution et de nouvelles découvertes de vestiges et de sites archéologiques sont toujours possibles, soit lors d'études scientifiques (inventaires archéologiques autorisés par l'Etat), soit lors de travaux. En cas de découvertes archéologiques fortuites lors de travaux, et afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et délits contre les biens (article 322.3.1 du Code pénal), le service régional de l'archéologie devra être immédiatement prévenu, conformément à l'article 531.14 du code du patrimoine (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Après étude des vingt-six sites archéologiques reconnus aujourd'hui sur la commune de Lafrançaise, il est apparu que 6 sites présentent un potentiel archéologique et/ou patrimonial suffisant pour que la DRAC projette la mise en application des dispositions du code du patrimoine, articles L.552-5, R.523-1 à R.523-8, sous la forme d'un arrêté du préfet de région déterminant des zones géographiques et/ou fixant des seuils, appelées « zone de présomption de prescription archéologique ». Dans l'attente de cet arrêté,

la DRAC demande à être informée et destinataire pour avis de tous les projets de travaux les affectant.

L'ensemble des sites compris dans les zones de présomption de prescription archéologique est concerné par les dispositions des articles R.421-27 et R.421-28 instituant la possibilité donnée à une commune d'être saisie pour tout travaux de démolition.

- **ZPPA n°1**

Site n°82 087 0101

Nécropole à incinération du second âge au fer de Saula

Nécropole du second âge de fer au jour à la fin du XIXème siècle dans une carrière d'alluvions exploitée pour les besoins d'une briqueterie

Les limites de cette nécropole, en partie détruite, restent à préciser. L'emplacement de la première église Saint-Maurice, mentionnée au Saula en 1146, devrait également se trouver dans l'emprise définie.

- **ZPPA n°2**

Site n°82 087 0109

Ancienne abbaye grandmontine de Francour

Prieuré bâti après 1166, élevé au rang de prieuré collégial en 1317. Il est dévasté au cours des guerres de Religion. L'ordre est dissout peu avant la Révolution et le prieuré vendu comme bien national en 1791. Il est transformé en ferme : un logis et des dépendances sont édifiés au XIXème siècle.

Les bâtiments sont disposés autour de l'aire de l'ancien cloître. Il reste au Nord le vaisseau de l'église. L'abside à trois pans a été démolie en 1850. Perpendiculairement à l'axe de l'église s'étend une série de salles : salle pitulaire, réfectoire, sacristie...

Protégée au titre des Monuments Historiques (parties inscrites le 16 février 1989 ; parties classées le 17 janvier 1991).

Site n° 82 087 0146

Atelier de tuilier gallo-romain de Francour (Francour 1)

Site mis en évidence par les vestiges recueillis au sol (éléments de four, tuiles trop cuites, etc.). Sa position topographique sur une butte, à proximité d'un point d'eau et en lisière d'un important massif forestier (bois de la Baronnie) est caractéristique de ce type de site.

Localisation cadastre en cours : BH / 148 à 164, 167, 168, 170, 172, 173, 178, 180, 181, 184, 185, 321 à 324, 328, 332 à 335 – BH1/ 138 à 164, 169, 174 à 178, 185, 186, 253, 254, 258 à 261, 276 – BE1/ 2 à 7, 10 à 13.

Site n° 82 087 0147

Ferme gallo-romaine de Francour (Francour 2)

La découverte de matériaux de construction et de vestiges de poteries, concentrés sur trois zones, dont l'une d'environ 1650m², atteste la présence de bâtiments de ferme, datés entre le début du 1^{er} siècle et la première moitié du IIème siècle après J.C.

L'emprise définie englobe les 3 sites attestés et est élargie pour reconnaître d'éventuels vestiges associés.

Localisation cadastre en cours : ZE1/ 40 à 52, 54 à 64, 66, 77, 78 – ZH1/ 23 à 40, 50 à 60 – AM1/ 15 à 21, 24 à 34, 75 à 84.

- **ZPPA n°3**

Site n°82 087 0108

Eglise Saint-Maurice et son ancien cimetière

Une église attribuable aux premières étapes de la christianisation existait probablement sur l'emprise de la ville gallo-romaine (voir ci-dessous). La translation de l'église Saint-Maurice mentionnée au Saula en 1146 et sa reconstruction sur l'emplacement actuel datent du XVème siècle. L'édifice, brûlé en 1563 et 1628, est reconstruit au XVIIème siècle. Il est remonté aux XIXème et XXème siècles.

L'emprise du site englobe, outre l'église et son ancien cimetière, la petite agglomération de Saint-Maurice. Le cadastre de 1814 montre en effet un petit regroupement d'une vingtaine de maisons autour de l'église. Ce village, qui ne présente aucun parcellaire particulier, est post médiéval.

Site n° 82 087 0117

Villa gallo-romaine de Saint-Maurice

Un important site gallo-romain est mentionné au XIXème siècle à l'emplacement du village de Saint-Maurice. Son identification comme grande ville est attestée par la vaste superficie d'épandage des vestiges au sol. Au total, le site, daté entre le 1^{er} siècle avant J.C., et le IIème siècle après J.C., s'étend sur au moins 3ha.

Localisation cadastre en cours : AZ1/ 322 à 328 – BH1/ 73 à 75, 78 à 81, 84, 88, 90 à 101, 198, 199 à 201, 207, 209, 211, 226, 228, 232 à 235, 237, 277, 279, 282.

Monuments historiques

- **L'église de Rouzet, monument inscrit (25/11/1958)**
- **La chapelle de Lapeyrouse, monument historique inscrit (25/02/1992)**
- **L'abbaye de Francour, monument historique inscrit (16/02/1989, classé le 17/01/1991)**

Patrimoine remarquable

Parcelles	Patrimoine	Descriptions supplémentaires
	Eglise de Saint Simon	
	Le Pont du Saula	
	Chaussée de l'écluse sur le Tarn « Rivière basse »	
Bâti n°28	Moulin de Pontalamon Pont-Vanne sur le Lamboulas	
Bâti n°40	Pigeonnier de Goujats Il existe un second pigeonnier	
N°172	Cabane de terre de Lunel	Une des dernières cabanes à bœufs, en terre
N°107 – 14	Ferme de « Falgayras » Lunel	Complète, remarquable
N°144 – Le long de la RD2	Demeure noble Lunel	
N°332	Grange rectangulaire Le Saula	Grange sur poteaux brique
N°12 – près de Pontalamon	Ferme « Gloriette » à Cabanès	
N°26 – bord de route	Fermette Camparnaud	Modeste ferme
N°4	Ferme R+1 « Garnots »	Terre cuite
N°49	Moulin à eau Camparnaud	
	Tombe pyramidale du cimetière du bourg	
	Tombe pyramidale du cimetière de Saint Maurice	